

L'Entre-temps

traverse les secteurs, les régions,
pour accompagner des jeunes
en rupture de liens sociaux



L'Entre-temps

*Traverse les secteurs, les régions,
pour accompagner des jeunes
en rupture de liens sociaux*

Cahier n°69-70

Laboratoire des innovations sociales
www.labiso.be

Une initiative de

Alter&I
Recherche
&
Innovation



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Pire'.

Table des matières

CONTRE L'EXCLUSION.....	5
DES CONSTATS PARTAGES, SPECIALISTES CONFONDUS	6
...des ados en rupture	7
...l'intersection des prises en charge.....	9
UN GROUPE PORTEUR POUR REFLECHIR, POUR SOUTENIR.....	13
POUR UNE AIDE COLLECTIVE AUX JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE	17
Un lieu de vie et des lieux de soins	19
CAS D'ECOLE INTERMINISTERIEL	21
UNE RECONNAISSANCE COMME SERVICE D'AIDE A L'INTEGRATION	25
UN SERVICE MOBILISABLE POUR SORTIR DE L'IMPASSE	28
LE JEUNE PARTENAIRE DU PROCESSUS D'INTERVENTION.....	31
AVEC LES AUTRES INTERVENANTS	34
UNE EQUIPE MOBILE	38
AUTOUR D'UN PROTOCOLE DE TRAVAIL.....	42
L'ECOLE ET LA FAMILLE.....	46
DES EMULES.....	49
POUR EN SAVOIR PLUS	51
Contacts	51

Bibliographie	52
LA LECTURE DE CE CAHIER VOUS DONNE ENVIE DE REAGIR?	53
LE LABORATOIRE DES INNOVATIONS SOCIALES ET DE SANTE, C'EST	54
Écrire pour décrire son projet dans l'action sociale et la santé	54
Éditer dans une collection de livres numériques.....	55
Échanger pour s'inspirer, décloisonner, innover.....	56
Labiso, cela peut aussi être.....	56

Contre l'exclusion

Lutter contre l'exclusion de certains jeunes par des services qui sont amenés à les prendre en charge, voilà le but de l'Entre-temps résumé en quelques mots. L'exclusion à répétition, le jeu de ping-pong d'un service à l'autre avec un jeune dont la situation ne s'améliore pas... sont phénomènes connus. La situation de ces adolescents tantôt qualifiés de « difficiles », tantôt dits « en crise » ou de ces adolescents identifiés comme « borderline », interpelle. Les travailleurs sociaux parlent d'errance de certains jeunes, de ballottements d'une structure à l'autre. Certains d'entre eux condamnent la « *discontinuité* », « *l'inexistence d'un fil rouge* » entre les prises en charge qui se succèdent mais ne s'articulent pas.

Qu'ils évoluent dans le secteur de l'aide à la jeunesse, dans celui de la santé mentale ou de l'accompagnement des jeunes handicapés ; qu'ils interviennent à la demande d'un magistrat, de parents, dans une école... des professionnels se disent en difficultés, sans solutions, dépassés.

Des constats partagés, spécialistes confondus

***Benoît Parmentier**, coordinateur de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, et membre de l'assemblée générale de l'Entre-temps décrit l'idée de la création du service comme une double intuition. Sur le contenu. Sur le mode de fonctionnement. De constater l'émergence de problématiques qui sortent des territoires dévolus aux secteurs traditionnels. De croire en la résolution de celles-ci via une logique transversale.*

Le service L'Entre-temps prend ses racines au cœur des pratiques de soutien aux jeunes en situation de rupture. Partant d'une réflexion sur ce terrain, il s'inscrit comme une réponse à des observations posées par les acteurs, à des constats débattus par les praticiens, par les politiques en charge de ces matières d'aide aux jeunes.

...des ados en rupture

Certains professionnels font état de « problématiques émergentes ». Ainsi les Carrefours de l'aide à la jeunesse (novembre 2004 – mars 2005) y consacraient une partie de leur programme. Parmi les problématiques citées les « adolescents hyper-réfractaires ». Qu'en faire ? Le constat d'impuissance est posé. Il n'est pas neuf. En janvier 1994 déjà, la radioscopie du secteur de l'aide à la jeunesse évoque la difficulté à trouver une orientation pour certains jeunes et préconise la mise sur pied de projets pour adolescents difficiles. Mais qui y a-t-il derrière ce vocable ?

On retrouve des adolescents en rupture, refoulés de services résidentiels et hospitaliers, *« en rupture avec leur milieu familial en raison de leurs troubles du comportement, et pour lesquels ces mécanismes d'exclusion ne font que se répéter au sein des structures successives de prise en charge (...) »*, synthétise le projet de l'Entre-temps.

On retrouve, entre autres, ceux que l'on nomme les codes « 140 ». Ce code aux allures obscures et déshumanisées, qui désigne à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph), une « catégorie » de jeunes considérés comme porteur d'un handicap, des « *mineurs*

d'âge atteints de troubles caractériels, présentant un état névrotique et ou prépsychotique et nécessitant une éducation appropriée ». Or, d'aucuns constatent la proximité très grande, si pas la similarité entre ce public « 140 » de l'aide aux handicapés, et les adolescents pris en charge par l'aide à la jeunesse ou par la santé mentale. De nombreux jeunes connaissent d'ailleurs plusieurs passages d'un secteur à l'autre.

Jean Riguelle, directeur du service Coordination de la division accueil, hébergement et accompagnement de l'Awiph, évoque la catégorie « 140 ». Elle représente approximativement 70% de la population jeune relevant de l'Awiph. Mais, pour Jean Riguelle qui fera également partie du comité d'accompagnement de l'Entre-temps, nombre d'entre eux, « s'ils ne sont pas très malins, s'ils ont des problèmes de scolarité, des problèmes d'apprentissage, ne s'inscrivent en réalité pas sur ce pôle 'handicap' ». Le seuil d'éligibilité de la catégorie serait extrêmement bas, et entraînerait un questionnement plus fondamental sur la notion de handicap. D'autant plus prégnant pour des jeunes qui, après une prise en charge ad hoc, ont de grandes chances de s'intégrer sans aides spécifiques. En filigranes, se pose également la question du choix des acteurs à mobiliser pour cette population à l'intersection de plusieurs d'entre leurs champs d'action.

« Face à une vie de plus en plus dure, de plus en plus de jeunes développent des syndromes dits caractériels, poursuit Jean Riguelle.

Ces troubles marquent leur peu de résistance à la frustration. N'est-ce pas là le modèle d'existence de notre société qu'il y a lieu de pointer, davantage que de l'inadaptation de certains ? », *enjoint-il à se demander.*

« Il y a un nombre croissant de jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale », *relaye Thérèse Huberland, inspectrice de l'aide à la jeunesse et, à ce titre, membre du comité d'accompagnement de l'Entre-temps. Les services de l'aide à la jeunesse recherchent des relais dans la santé mentale mais c'est au cas par cas.*

Quant aux équipes éducatives de l'aide à la jeunesse elles-mêmes, elles ne sont pas toujours outillées pour prendre en charge ces jeunes, poursuit-elle. L'enveloppe budgétaire les oblige parfois à des choix cornéliens, entre, par exemple, un poste d'assistant social ou un poste de psychologue.

...l'intersection des prises en charge

Ainsi, nombre de jeunes se situent à l'intersection de différentes compétences : aide aux personnes handicapées, aide à la jeunesse, santé mentale... Leurs passages d'un secteur à l'autre, ils les vivent comme autant de ruptures institutionnelles, accentuées par la distance entre les « cultures professionnelles » de chaque secteur.

A côté des difficultés pour faire face à des jeunes aux problématiques qualifiées de plus en plus lourdement, les professionnels mettent à jour d'autres aspects critiques de certaines prises en charge : la forme découpée de celles-ci, la collaboration parfois difficile avec d'autres services, d'autres secteurs pour un encadrement spécifique. Divers avis en témoignent.

***Pierre Michaux**, qui sera le premier à faire appel à l'Entre-temps, évoque à son niveau, celui d'un délégué du service de protection judiciaire, des appréhensions pour travailler avec la psychiatrie. Comment respecter des conceptions du secret professionnel qui semblent différentes ? Comment comprendre un langage peu familier ? Que transmettre au magistrat, comment le formuler ? Comment faire entendre les contraintes propres au délégué de l'aide à la jeunesse, relatives notamment à la rédaction de rapports ?*

Puis, pour un jeune, être « psychiatisé », c'est afficher une lourde étiquette.

Ainsi, le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse soulignait, en 1998, le manque d'infrastructures hospitalières en pédopsychiatrie. Il disait, en 1999, l'importance d'une meilleure articulation entre l'aide à la jeunesse et la santé

mentale. Ce que les temps de rencontres, de réflexions qui émaillent le secteur n'ont de cesse de le rappeler.

En mars 2001, une table ronde élargie consacrée au « 140 » estimait que *« les interactions avec la santé mentale devraient être réexaminées et amplifiées. (...) L'indication thérapeutique et de prise en charge devrait s'affiner entre l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée, l'aide à la jeunesse et la pédopsychiatrie. »*

Les structures hospitalières, quant à elles, signalent un nombre croissant de demandes d'admission d'urgence de jeunes en rupture. Elles s'inquiètent, pour ces jeunes, de l'absence de lieux d'ancrage sociaux, d'espaces de transition souples pour une réinsertion.

Jean Riguelle, directeur d'un service de l'administration de l'Awiph, décrit le mécanisme à l'œuvre, selon lui, du côté des différentes sphères d'interventions : un mécanisme de repli, de renvoi de la responsabilité sur un autre pouvoir de tutelle « pour de mauvaises raisons – le sous-financement de certains par exemple – ou pour de bonnes raisons – un jeune ne peut rester 10 ans dans un hôpital psychiatrique ». A son avis, les secteurs ont tendance à oublier qu'ils sont « frères de lait, ou cousins éloignés ». Les transferts de matières au niveau politique, communautarisation et régionalisation, les ont séparés.

Thérèse Huberland, inspectrice pour le secteur de l'aide à la jeunesse, qui a participé au comité d'accompagnement de l'Entre-temps fait apparaître la nécessité d'un fil rouge dans les prises en charge. Le délégué de l'aide à la jeunesse pourrait assurer cette fonction de lien, avance-t-elle. Mais elle décrit la solitude des délégués et leurs confrontations à des situations très lourdes. Supervision et formation sont de plus en plus réclamées par ces intervenants qui font face à des états de danger grave. Elles ne suffisent cependant pas à alléger leur travail.

Un groupe porteur pour réfléchir, pour soutenir

En 2001, Marie-Rose Kadjo réunit un groupe de réflexion. Elle souhaite confronter ses intuitions, qui rejoignent les constats ébauchés ci-dessus, aux avis de différentes personnes. Une asbl vaut-elle la peine d'être mise sur pied pour travailler à la prise en charge de ces jeunes en rupture ? L'outil est-il pertinent ? A partir d'une idée couchée sur une page, l'assistante sociale spécialisée en psychiatrie forte de son expérience dans l'aide à la jeunesse et sur le terrain de l'action sociale, sollicite quelques personnes dans son réseau de connaissances personnelles. Après six mois, c'est un avant-projet nourri par les uns et les autres qui circule. Le projet s'écrit. Le modèle s'affine. Un groupe porteur se constitue pour l'accompagner.

Liste des participants au groupe porteur, avant la constitution du projet en asbl, avec mention de leur fonction à l'époque :

Marie-Rose KADJO, initiatrice du projet ; Lillo CANTA directeur pédagogique « Cité de l'Enfance »; Vincent DECOOREBYTER docteur en philosophie, directeur de la recherche « L'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse : vers une logique de dispositif »; Sylvia DI MATTEO directrice de la communauté thérapeutique du Wolvendael, de l'asbl Messidor ; Abraham FRANSSSEN, sociologue et chercheur aux Facultés universitaires Saint-Louis; Marie-Claude LACROIX, directrice de « Synergie », responsable de la formation et de la supervision des équipes des services privés de l'aide à la jeunesse; Jean-Paul MATOT, pédopsychiatre, directeur du centre de santé mentale à l'ULB; Isabelle MEGANCK, avocate au barreau de Bruxelles; Patrick LENAERS, juriste employé par l'administration communale d'Etterbeek; Françoise VANHAMME, chercheuse au centre de recherches criminologiques de l'ULB; Frédérique VAN LEUVEN, pédopsychiatre au centre de santé mentale « Le Méridien », et à « La Petite maison » à Chastre ; Dominique WAUTIER, chargée de mission au Fonds social ISAJH.

En mai 2003, l'asbl voit le jour sous le nom de l'Entre-temps. Les participants au groupe porteur fondent l'asbl et sont rejoints alors par d'autres membres fondateurs dont les noms apparaissent dans les statuts publiés au Moniteur. La plupart des personnes qui ont constitué ce groupe, gardent

des liens réguliers avec le service. Ils participent d'une forme de réseau de soutien.



Benoît Parmentier, coordinateur de l'Observatoire de l'aide à la jeunesse, et membre de l'assemblée générale de l'Entre-temps, constate que la pertinence du projet « ressenti », « impressionniste » de l'Entre-temps n'est jusqu'à présent pas contre dite. Construit dans le dialogue interpersonnel, le projet pointait certaines dynamiques à développer, en reliant des secteurs entre eux. Dans la phase active, l'intérêt se confirme.

Durant le premier trimestre 2004, une recherche-action prendra comme objet d'études le projet-pilote de l'Entre-temps. A partir d'une analyse de récits de cas, des acteurs du réseau de l'aide à la jeunesse et de la santé mentale tenteront de dégager ensemble « une série d'enjeux cliniques et

institutionnels et les interrogations, les difficultés, les impasses qu'ils suscitent dans le champ des pratiques ». Leur expertise mettra à l'épreuve l'outil de l'Entre-temps. Cette réflexion ainsi amorcée devait servir à accompagner la naissance du projet « L'Entre-temps » et à « *sensibiliser ses partenaires potentiels* ».

Pour une aide collective aux jeunes en grande difficulté

Ses finalités, l'Entre-temps les définit comme suit : *« promouvoir l'accès des jeunes en grande difficulté à une existence soutenue par des institutions tolérantes, responsables et structurantes »* ; *« contribuer au développement d'une approche collective et communautaire de l'aide psychosociale aux jeunes et à leurs familles »*.

Reconstituer du réseau

Le service s'entend comme un moyen mobilisable pour reconstituer du réseau autour de jeunes. Ainsi l'explicite le projet pédagogique : *« l'action vise à préserver la continuité des liens dans l'histoire du jeune, et donc le cas échéant à préparer avec lui et les institutions des transferts de prise en charge qui font lien entre le passé et ses perspectives futures »*. Fidèle à cette perspective, la récente

plaquette de présentation de l'asbl formule le projet autour de deux idées phares : « *une approche transversale pour accompagner les jeunes en rupture de liens sociaux* » et « *une structure d'appui travaillant en réseau avec les jeunes, leurs familles et les institutions d'éducation et de soins* ».

*Un projet pensé autour
de trois dispositifs*

Pour donner corps à ces principes, l'Entre-temps a été pensé à l'origine comme un service décliné en trois dispositifs : un centre de jour, un accueil résidentiel et une équipe volante. Les trois sont envisagés comme intersectoriel tant au niveau du subventionnement que des prises en charge visées. Chacun des dispositifs répondant à une fonction dont le service entendait s'emparer. Être le tiers, médiateur au travers des interventions en ambulatoire. Être un lieu d'appui transitoire, un lieu-relais, avec le centre de jour. Être subsidiairement, avec l'hébergement, une possibilité d'accueil d'urgence pour remobiliser les ressources, solutionner temporairement l'exclusion, relancer les prises

en charge. Jusqu'à présent, l'histoire en a décidé autrement. Seule l'équipe volante est effective. Mais le projet est jeune. La mise en œuvre du dispositif ambulatoire est à considérer comme une première phase. « *Pour exploiter tout le potentiel de la philosophie de travail, les trois volets sont articulés et complémentaires* », précise, persévérante, la directrice de l'Entre-temps.

« Tant l'idée du centre de jour que celle de l'hébergement de crise incluent celle du tremplin pour rebondir, du crédit-pont », explique **Michel Amand**, président du conseil d'administration de l'Entre-temps et directeur d'une institution d'hébergement dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Et le directeur qui gère également un centre d'accueil d'urgence (CAU), de constater que l'Entre-temps ne ferait pas double emploi : « si les CAU existent dans l'aide à la jeunesse, ils ne sont pas conçus pour travailler avec des jeunes exclus d'autres services. Les champs sémantiques sont différents »

Un lieu de vie et des lieux de soins

Articuler tout en les distinguant le lieu de vie du jeune des lieux de soins, est une idée neuve formulée par l'Entre-temps et relativement secouante par rapport au système en vigueur aujourd'hui. Une idée mise en débat. Elle aurait des effets « libérateurs », estime l'Entre-temps qui invite à la

réflexion. En effet, la question du lieu de vie, de l'hébergement deviendrait parfois tellement prenante, qu'elle voilerait les autres faces du soutien à apporter au jeune.

Une idée neuve

« Il ne s'agit pas de décrier l'hébergement, mais nous sommes intimement persuadés que lieu de vie et lieu de soins sont à distinguer, avance Marie-Rose Kadjo. La prise en charge viendrait en appui au lieu de vie qu'il soit familial ou institutionnel, mais ne s'y installerait pas et travaillerait ainsi à une véritable intégration. » Place à la créativité. Les lieux de vie pourraient prendre différentes formes, encourageants les vies en commun et déliés d'objectifs de contrôle. Les lieux de soins répondraient aux besoins énoncés à partir de ces lieux de vie pour des services, des interventions spécialisés ; ils s'articuleraient.

Cas d'école interministériel

Les intentions intersectorielles de l'Entre-temps sont fortes ; elles sont l'essence même du projet. Cependant la mise en musique a fait l'effet d'un édulcorant sur l'élan premier. La reconnaissance transversale par les organismes publics et le subventionnement n'ont rien du long fleuve tranquille. Le processus est d'ailleurs toujours en cours, à coup de force de conviction et de temps consacré à tenter de persuader.

*« Avoir un projet de base, un noyau de base pour le porter, se doter de statuts, les formaliser... c'est une chose, mais il y a lieu aussi d'être opérationnel. Et pour cela, il faut trouver de l'argent », rappelle avec réalisme **Dominique Wautier**, adjointe à la direction de l'APEF (Association paritaire pour l'emploi et la formation) et trésorière au CA de l'Entre-temps*

Si le soutien moral s'est fait sentir notamment du côté du cabinet Maréchal, en charge de l'aide à la jeunesse à l'époque du démarrage du projet, le premier agrément de l'Entre-temps est venu de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph). Une

reconnaissance comme service d'aide à l'intégration (SAI). Les moyens alloués par l'organisme public wallon constitue, pour l'Entre-temps, un socle à partir duquel construire d'autres reconnaissances. La santé mentale. L'aide à la jeunesse. Telles sont les pistes.

*Décloisonnement au niveau
des instances administratives
et politiques*

Le projet de l'Entre-temps requiert, en effet, le décloisonnement au niveau des instances administratives et politiques. Or l'agrément conjoint d'un même dispositif par des politiques différentes n'est pas monnaie courante. La question des « cases transversales », cases budgétaires, cases de compétences, se pose avec acuité au travers de l'objet social de l'Entre-temps. A la question du cadre s'ajoute aussi celle de la permanence de ce type d'initiatives. Car ces « cases transversales » quand elles existent, portent sur des projets temporaires.

Avec la tenue d'un comité d'accompagnement intersectoriel, avec la persistance du démarchage auprès de chacun,

L'Entre-temps continue de s'avancer vers un cadre concerté entre secteurs, entre régions et entités politiques également. Une gageure ! Avec pour conviction qu'il s'agit de mettre la loi au service de la vie et non l'inverse.

*Du comité d'accompagnement, des participants disent : qu'il a examiné cette démarche nouvelle et la nécessité de ce type de travail basé sur la transversalité (**Thérèse Huberland**, inspectrice de l'aide à la jeunesse); qu'il a permis de réfléchir à la coordination entre les services d'inspection notamment pour s'assurer qu'ils se synchronisent ; qu'il a été prétexte à établir un terrain neutre pour se (re)parler entre responsables de différents secteurs (**Jean Riguelle**, directeur à l'administration de l'Awiph)*

Actuellement, outre l'agrément comme SAI, le service reçoit un soutien de la ministre wallonne en charge de la Santé, cellule handicap et cellule santé mentale. Il est devenu projet pilote du côté de l'aide à la jeunesse, et le cabinet ministériel actuel évoque la reconnaissance en tant que projet pédagogique particulier (PPP) ; une catégorie de service, à l'émergence de laquelle la directrice, Marie-Rose Kadjo, a d'ailleurs contribué, dans le cadre de ses précédentes fonctions dans l'aide à la jeunesse. L'Entre-temps entre également dans une ligne budgétaire bruxelloise comme initiative expérimentale dans le secteur du handicap.

Mais deux volets du projet initial, l'hébergement de décompression, de répit, ainsi que le centre de jour, ne sont, à l'heure actuelle, pas fonctionnels. Faute de moyens, faute de compartiments *ad hoc* dans le catalogue de services.

*Que l'Entre-temps n'entre pas encore dans l'optique prévue à l'origine, celle de permettre également du résidentiel de court terme, « ce n'est pas un drame, estime **Dominique Wautier**, adjointe à la direction de l'APEF (Association paritaire pour l'emploi et la formation) et trésorière au CA de l'Entre-temps. Ce qui est plus dramatique, c'est qu'il y a des situations en attente ».*

Une reconnaissance comme service d'aide à l'intégration

Pour l'équipe de l'Entre-temps, faire comprendre le service n'est pas un exercice aisé. L'appel à des références analogues n'est pas possible. Le service se situe, en effet, à une place « *qui n'en est pas une* », à une place singulière, transfrontalière entre secteurs. Aucune case prédéfinie ne lui est dévolue ; si ce n'est celle de l'agrément comme service d'aide à l'intégration. Mais là aussi elle est particulière.

Jean Riguelle, directeur du service Coordination de la division accueil, hébergement et accompagnement de l'Awiph parle du « pari institutionnel de l'Entre-temps » : *travailler et se faire agréer non pas par l'un ou l'autre entre l'aide à la jeunesse, l'intégration de la personne handicapée ou la santé mentale mais par tous à la fois. L'Awiph a décidé de jouer le jeu, comme le dit Jean Riguelle mais il précise que l'Agence reste cohérente : elle attend un agrément des autres. A cet égard, Jean Riguelle parle de l'Entre-temps comme d'un laboratoire d'une sorte de paradis perdu, celui de l'époque où toutes les matières relevaient d'un seul niveau de pouvoir.*

De fait, l'Entre-temps fait un rien figure d'ovni dans le rang des services d'aide à l'intégration (SAI). L'association ne tire pas ses racines du terreau « secteur du handicap ». Et il reste à la lisière de celui-ci : un peu dedans, un peu dehors. Il en partage cependant l'objectif : celui au travers de la lutte contre l'exclusion, de travailler les questions d'intégration. L'Entre-temps a été repéré comme un SAI d'orientation, un SAI particulier au sein de l'Awiph.



Comme l'explique Marie-Rose Kadjo, directrice de L'Entre-temps, l'arrêté SAI qui fixe des finalités à ces services, explicite peu les méthodes pour les atteindre. L'arrêté a l'avantage alors de favoriser la créativité, de laisser large le

choix des moyens. Les SAI sont, en effet, tenus de développer des axes de travail différents : individuel, collectif, communautaire, de réseau. L'Entre-temps privilégie l'accompagnement individuel avec le réseau comme outil. « *Le réseau englobe notre philosophie de travail*, explique Marie-Rose Kadjo. *Sans réseau, pas d'Entre-temps.* »

« Les services d'aide à l'intégration sont différents les uns des autres, estime **Jean Riguelle**. Le comité de gestion de l'Awiph s'accorde sur une vision relativement large de la définition de l'aide à l'intégration. C'est le processus, la dynamique d'intégration qui compte ».

Cette liberté, l'équipe de l'Entre-temps l'apprécie vivement. Elle fait sans doute résonance à certaines réflexions initiales du groupe porteur, telles cette dernière : « *les institutions travaillent aussi – d'abord ? – au service de leur propre reproduction, et ce quels que soient la bonne volonté, le désir de travail ou la compétence des acteurs qui en sont les chevilles ouvrières* ». Pour l'Entre-temps, une vigilance s'impose pour privilégier avant tout l'intérêt général des usagers ; chaque dossier amène une re-définition bénéfique aux yeux de l'équipe.

Un service mobilisable pour sortir de l'impasse

L'Entre-temps a assuré 34 prises en charge durant l'année 2005. Pour la plupart, l'équipe est intervenue à la demande d'autorités mandantes ou d'institutions spécialisées. Et ce, tous secteurs confondus, parfois même conjointement par plusieurs secteurs. Toutes régions ou arrondissement confondus. *« Au moment de la demande, le jeune fait ou a fait l'objet de prises en charge multiples, qui se sont prolongées parfois au-delà du nécessaire, notamment pour des hospitalisations psychiatriques, explique Marie-Rose Kadjo. Chacun des acteurs se sent finalement impuissant. Nous mettons toutes les ressources en commun pour trouver ensemble une solution permettant au jeune de sortir de l'impasse ».*

Pierre Michaux, délégué au service de protection judiciaire de Bruxelles, a été le premier « client » de l'Entre-temps. Pour lui, un service de ce type aide les travailleurs sociaux à court d'idées, en difficultés. « Pas parce que le cas leur échappe mais parce qu'ils ne voient plus que faire d'autre que ce qu'ils ont entrepris. Ce qui leur est venu à l'esprit, ce qu'ils ont entrepris n'a pas réussi. L'Entre-temps ne travaille pas sur la problématique telle qu'elle nous apparaît à nous ou au juge ; il part du jeune et il décroche ».

L'intervention de l'Entre-temps vise alors, à la fois l'institution demandeuse et le jeune concerné et volontaire. Au niveau des équipes en charge du jeune, l'Entre-temps se fixe comme objectif d'élargir le champ de la réflexion et de renforcer les capacités d'actions. Sont appelées à être mobilisées tant les ressources internes et la créativité de chacun que le réseau d'aide que peuvent constituer d'autres acteurs sociaux et les familles. Au niveau du jeune, l'aide consiste à « *préserver et à tisser des liens socio-affectifs aidant à traverser les difficultés du moment* ».

Michel Amand est président du conseil d'administration de l'Entre-temps. Il a également expérimenté en tant que directeur d'une institution d'hébergement dans le secteur de l'aide à la jeunesse le partenariat avec l'Entre-temps. Il précise ce qu'il estime proche d'un rôle de médiation : « le médiateur n'apporte pas la solution. Il fait émerger la solution des autres ». « Les intervenants de l'Entre-temps ne sont pas des sauveurs. Le service est une pièce sur l'échiquier qui manquait, un relais, un tiers pour se reposer, pas pour abandonner »

Le jeune partenaire du processus d'intervention

Le jeune est d'entrée de jeu placé au centre. Plusieurs partenaires de l'Entre-temps remarque cette approche qu'ils perçoivent comme particulière. Et de redire ces mots prononcés par l'un ou l'autre travailleur de l'Entre-temps, qui les ont marqué : « *aide-moi à comprendre la situation pour laquelle j'ai été interpellé* », « *comment vas-tu nous aider à aider tes parents ?* ». L'entrée en matière des intervenants de l'Entre-temps sous-tend, en effet, une dynamique qui part du jeune et propose de « *travailler l'inquiétude des partenaires – familles professionnels* ».

« *Le projet se fonde dans l'accueil* », explique Marie-Rose Kadjo, directrice de l'Entre-temps. Alors que nombre de services proposeront au jeune de l'accompagner dans tel type de projet ou dans tel autre, l'Entre-temps préfère investir d'abord dans une relation de confiance, de reconnaissance, être au côté du jeune d'entrée de jeu.

Le service ne propose pas des projets « standardisés », avec des étapes de développement prescrites. Parce que d'une part, ils ne correspondent pas toujours aux jeunes qui sont censés les endosser. Parce que, d'autre part, ils conduiraient au mieux à l'absence d'implication du jeune dans sa prise en charge ; et, à terme, à une situation d'affrontement dont il serait le premier à endosser les conséquences. Si, de l'avis de l'adolescent, le problème ne se situe pas là où sa famille ou d'autres affirment qu'il est, lui proposer de régler ce dernier, c'est en partie trahir le jeune, ne pas se montrer à ses côtés.

*Investir d'abord dans
une relation de confiance*

Et s'il est question d'autorité sur le jeune, il est important pour le service qu'elle vienne en amont d'une relation construite avec lui. Elle n'est pas d'emblée affirmée par un « *j'ai autorité sur toi, donc...* ». Le temps consacré au jeune, l'attention portée à la recherche de solutions concrètes pour lui, les risques pris, la confiance établie sont autant

d'éléments auprès desquels l'autorité, quand elle doit s'exercer, pourra venir se ressourcer.

« *Aide-moi à t'aider* »

Ce « *aide-moi à t'aider* » a, en effet, des accents stratégiques. Permettre au jeune d'exprimer librement son point de vue, c'est ouvrir la porte à sa mobilisation. La démarche peut, à première vue, être désarçonnante pour le jeune qui n'a pas l'habitude de disposer de cette liberté de réponse. Mais l'Entre-temps est convaincu que cette approche donne une nouvelle compréhension de la situation, une nouvelle clé.

L'Entre-temps se refuse à anticiper, en formulant un projet en dehors du principal intéressé. Au contraire, le service s'investit dans le concret de ce qui ce vit. Il veut faire fi de l'imaginaire. A la notion d'imaginaire avec le lot d'aléatoires qu'elle suppose, l'Entre-temps préfère l'idée de créativité, bien ancrée dans le concret.

« *Tout l'art consistera à réunir dans un but constructif un ensemble d'éléments qui à première vue semblent opposés* ».

Avec les autres intervenants

Schématiquement, explique Marie-Rose Kadjo, directrice du service, l'Entre-temps se situe là où ça échappe. L'équipe précise qu'elle n'a pas de réponses miracles. « *On ne sait pas non plus, mais on va réfléchir ensemble* », avance-t-elle d'emblée. Forte de sa position de tiers, elle propose un cheminement dans la réflexion, et l'élaboration d'un protocole. Tous sont conscients du processus particulier et délicat à l'œuvre au moment de l'adolescence ; l'Entre-temps propose de « *traverser les tempêtes* » avec les intervenants, la famille et le jeune.

*Le mode d'interactions avec l'Entre-temps fait dire à **Pierre Michaux**, délégué au service de protection judiciaire de Bruxelles, qu'il se sent secondé dans les situations qu'il confie au service. Il décrit l'Entre-temps en forçant le trait comme le service social, du service social.*

Marie-Emmanuelle Carabin et Jean-Marc Legrand, respectivement psychologue et assistant social à l'IPPJ de Fraipont, disent de l'intervention de Marie-Rose Kadjo qu'elle est « un peu comme celle d'une superviseuse », qui au travers d'une sorte d'écolage, permettrait de repartir sur une autre piste pour une situation qui apparaissait sans issue, de rebondir. Leur première expérience de collaboration avec l'Entre-temps, concernait un jeune hébergé depuis un long moment à l'IPPJ, après avoir fréquenté pas moins de trois IMP. Le duo, pressé par l'éducateur référent, ne voyait quelle orientation proposer à ce jeune, si ce n'était un IMP à nouveau. Or les échecs précédents ne laissaient rien augurer de positif. L'Awiph marquait d'ailleurs son refus de poursuivre dans cette voie. Avec l'Entre-temps, une autre piste, celle de l'inscription dans une formation professionnelle, a été tentée. Une idée que les intervenants n'avaient jusqu'ici pas pensé exploiter, loin d'imaginer le jeune poursuivre une scolarité ordinaire.

De l'avis de Marie-Emmanuelle Carabin et de Jean-Marc Legrand, même si le jeune « dysfonctionne » encore, la mobilisation proposée par l'Entre-temps a tout de même des effets pour lui. Ces conséquences tiennent principalement en une prise de conscience de la dynamique qui existe autour de lui. Et sont déjà positives en ce sens.

L'Entre-temps ne peut agir que si « les autres restent en jeu, autour du jeune et avec lui », précise l'équipe. « Si les autres intervenants disparaissent, nous nous retrouvons à leur place et ça ne peut fonctionner. Le rôle de l'Entre-temps

n'est pas de compléter la liste des intervenants successifs mais bien d'accompagner les personnes impliquées (jeune, institution, famille, services, intervenants divers...) et de questionner ce moment de rupture, pour que les institutions gardent leurs positions structurantes et qu'une solution constructive pour le jeune se dégage. »

*A l'IPPJ de Fraipont, **Marie-Emmanuelle Carabin** et **Jean-Marc Legrand** parlent de leurs expériences : « l'Entre-temps ne se substituent pas à nous. Il travaille avec les gens qui ont déjà été ou qui sont en ligne. Faire appel à l'Entre-temps, c'est prendre le pli de réunir les gens, plutôt que de rester chacun avec sa situation, avec ses rapports... Travailler avec l'Entre-temps c'est permettre le recul ».*

*Même son de cloche auprès d'un autre type de service d'hébergement dans l'aide à la jeunesse. Selon **Michel Amand**, par ailleurs président du CA de l'Entre-temps, « tant les mandants que les institutions demandent à être reconnues dans leurs rôles. Il ne s'agit pas de les disqualifier. Il faut être soucieux de ne pas gommer leurs rôles. Les mandants restent les pilotes et il ne s'agit pas qu'une institution se débarrasse de son mandat. Quitte à ce que s'exerce un double mandat ».*

Parfois, cependant, l'errance du jeune l'a coupé de tout réseau de soutien. Le premier objectif sera alors de créer du

lien, une accroche avec d'autres, en approchant, avec le jeune, différents lieux, en réactivant les partenaires.

Le service observe une plus value en matière de transversalité en Région wallonne, par comparaison à Bruxelles, deux terrains sur lesquels il est actif. La politique de collaboration existant entre l'Awiph et les services de l'aide à la jeunesse, notamment au travers des responsables « suivis des mineurs » désignés dans les bureaux régionaux de l'Awiph, optimise l'intérêt de l'intervention du service, remarque-t-il.

*Si l'Entre-temps est pensé pour la prise en charge des cas les plus difficiles, il propose un modèle qui, à la limite, vaut pour l'ensemble, estime **Benoît Parmentier**, coordinateur de l'Observatoire de l'aide à la jeunesse, et membre de l'assemblée générale de l'Entre-temps. Cette perspective de « faire lien », d'être le « garant » que le lien se poursuive, que les interventions soient coordonnées, concerne toute situation, réinterpelle le fonctionnement, l'articulation de tous les services.*

Une équipe mobile

L'équipe de l'Entre-temps intervient à plusieurs en fonction du contexte de la prise en charge et des moyens mobilisables. Malheureusement, ceci est parfois entravé par des difficultés liées à l'instabilité et l'insuffisance des subventions. En ce mois de novembre 2006, cinq personnes, psychologues et assistants sociaux, forment l'équipe. A chaque nouvelle demande, des intervenants sont désignés pour assurer l'accompagnement. Le choix sera fonction de la mobilité, de la disponibilité... de chacun. Si des liens particuliers se tissent entre un intervenant et un jeune ou une famille, l'équipe n'en demeure pas moins le mode de fonctionnement privilégié. C'est comme membre d'une équipe que chacun se présentera.

L'Entre-temps laisse libre choix du lieu de rencontre au jeune. Au foot, à l'école, dans les locaux du service à la gare de Braine l'Alleud... Les jeunes « *rôlés à devoir se déplacer* », sont parfois décontenancés par ce choix possible. Leur premier réflexe : demander le chemin pour se rendre

auprès des intervenants. Ici, pour rencontrer l'Entre-temps, l'éventail est ouvert.

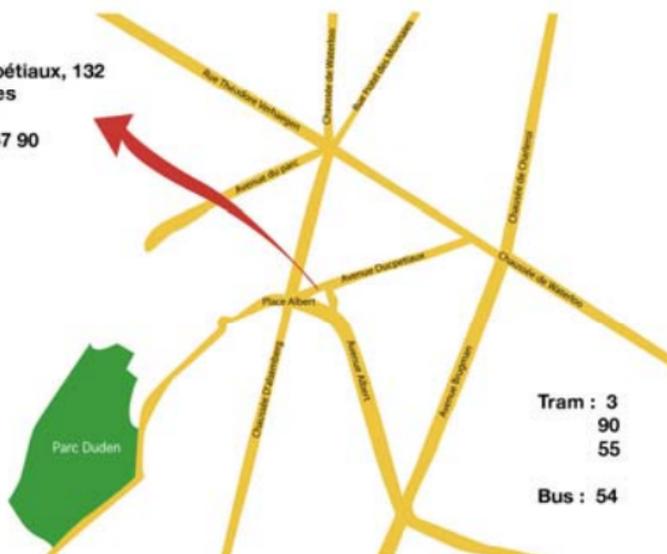
*Laisser libre choix au jeune
du lieu de rencontre*

Accueillant les alternatives, les membres de l'équipe se mettent en difficulté, certains lieux les « marquent » : une vue sur la cuisine où brûlures et incendie semblent évitées plusieurs fois de justesse, un entourage animalier envahissant – entre volière et autres animaux de compagnie... Une perspective au final : même s'il ne sera pas sans interférence sur la manière dont se déroulera l'entretien, le cadre doit avant tout être propice au jeune. Tout lieu est alors approprié, tout lieu où il est possible d'y avoir rencontre. Et le tête-à-tête dans un bureau n'est pas toujours le plus indiqué. Ainsi, pour les membres de l'équipe de l'Entre-temps, « *le cadre, on le transporte avec soi. On prend le cadre dans sa valise* ». Une manière de se rendre perméable.

Bruxelles

Avenue Ducpétiaux, 132
1060 Bruxelles

Tel : 02/346 47 90



Autour d'un protocole de travail

Cinq phases de travail ponctuent l'évolution d'une prise en charge par L'Entre-temps.

1. La phase exploratoire. Elle consiste en l'organisation des premières rencontres avec toutes les personnes et services concernés. Ces entretiens ont comme objectifs d'évaluer la demande, les besoins du jeune, ainsi que les ressources disponibles dans son environnement, mais aussi de créer une dynamique nouvelle entre les acteurs pour mettre au jour des solutions différentes et originales.

2. La phase protocolaire. Après s'être assuré de l'engagement des différentes parties prenantes, L'Entre-temps rédige un document de synthèse, appelé protocole de travail et d'adhésion, qui a pour but de formaliser les projets de collaboration. Le protocole constitue un outil dynamique de travail qui évolue au fil du temps et sur lequel les personnes impliquées peuvent s'appuyer pour réaliser des bilans réguliers.

3. *La phase de suivi.* Lorsque le réseau mis en place devient fonctionnel et que chacun des acteurs collabore au processus et apporte son aide selon les spécificités et rôles définis précédemment, la fonction de L'Entre-temps évolue. Le service intervient alors dans un rôle de coordinateur actif afin de soutenir et, le cas échéant, orienter les démarches entreprises. L'accompagnement du jeune peut revêtir de multiples facettes : soutien personnalisé, accompagnement scolaire, activités socio-thérapeutiques, appui à la dynamique familiale, rôle de tiers médiateur, etc.

4. *La phase de redéfinition.* Au cours de la prise en charge, certains moments de crise appellent une redéfinition du dispositif d'aide. Dans ce cas, il s'avère nécessaire d'associer au réseau existant de nouveaux partenaires susceptibles de répondre à un besoin nouveau. Ce sont les réunions de bilan qui permettent de reconsidérer tous les éléments du protocole et d'apporter les modifications nécessaires au maintien de l'accompagnement.

5. *La phase de clôture.* La fin d'une prise en charge s'envisage à partir du moment où le jeune parvient à s'appuyer sur les ressources mises à sa disposition et lorsque les intervenants impliqués dans le protocole de travail n'expriment plus le besoin d'un appui de L'Entre-temps. La clôture se décide lors d'un bilan de fin de prise en charge, qui se fait en concertation avec l'autorité mandante. Cette dernière étape conduit, dans certains cas, à la fermeture du dossier. L'Entre-temps conserve toutefois un intérêt à long terme dans le parcours du jeune et réintervient, lorsque cela s'avère nécessaire, dans une phase ultérieure.

Le cadre de travail de l'Entre-temps avec le jeune, la famille et les institutions impliquées s'incarne dans un protocole. Les rencontres d'approbation, de signature et de bilan de ce dernier, elles, se font soit dans les bureaux de l'Entre-temps, à Bruxelles ou à Braine l'Alleud, soit dans le contexte officiel du service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou du service de protection judiciaire (SPJ).

Dans une phase exploratoire, l'Entre-temps a rencontré les intervenants de l'IPPJ, témoignent ces derniers lorsqu'ils ont fait appel au service. Il s'agissait de « *voir si la demande était bien une situation de panne* », expliquent-ils. Puis l'Entre-temps a rencontré le jeune, sa famille, les éducateurs, le délégué du service de protection judiciaire... L'Entre-temps a convié ainsi les personnes qu'il estimait nécessaire d'inclure en vue de signer un protocole d'intervention.

Les deux intervenants de l'IPPJ détaillent les éléments figurant au protocole. Le contexte de la demande est redécrit, en l'occurrence celle de l'IPPJ. Puis un point s'attache à préciser cette demande, de même que d'autres

formulées lors de la phase exploratoire. Ce point évoque la compréhension de la problématique par la famille. Suivent les pistes de travail et les éléments concrets de mise en pratique proposés à l'aval de tous. Ils sont fixés pour trois mois puis seront évalués.

Aux yeux de Marie-Emmanuelle Carabin et Jean-Marc Legrand, intervenants sociaux de l'IPPJ de Fraipont, la complexité de la situation est parfois telle qu'il y a un risque de s'éloigner de la réalité concrète, en tentant de comprendre. Tout l'enjeu est d'éviter la simplification certes mais aussi de rester accessible aux personnes concernées : le jeune, ceux qui l'entourent.

L'école et la famille

Parmi les prises en charge de l'Entre-temps, on peut remarquer des constantes dans les demandes formulées et les pistes de travail dégagées. Ainsi, la famille et l'école ressortent comme des pôles essentiels dans la concrétisation de la mission d'accompagnement du jeune.

*S'inscrire dans un établissement
de son choix*

La problématique de la scolarité traverse la majorité des prises en charge de l'Entre-temps. Renvoi, décrochage, échec, absentéisme... sont légions, mais surtout sont mal vécus par les jeunes eux-mêmes. Leur inscription dans des filières dites de relégation relève du non choix, d'échecs successifs. Aux yeux des jeunes, il y a là problèmes « (...) *d'une part parce que l'école, au regard des valeurs et des normes qu'elle véhicule, agit comme un révélateur de leur*

'anormalité' ; d'autre part parce qu'ils se sentent coincés par leur situation dans ce type de scolarité, sans espoir de pouvoir réintégrer les filières les plus valorisées socialement, et qu'ils ont quittées de manière précoce. »

L'Entre-temps veillera à les accompagner « vers la reconnaissance de leurs difficultés et la part de responsabilité dans les situations qu'ils connaissent » ; à dépasser un « c'est la faute des profs ». L'objectif principal restant l'inscription dans un établissement scolaire au choix du jeune et de sa famille.

*Demande de soutien à
la dynamique familiale*

« La demande de soutien à la dynamique familiale est à la fois exprimée par les services mandants et par les familles elles-mêmes ou par le jeune », constate le premier rapport d'activités de l'Entre-temps mis à jour en 2005. Mais ce soutien, précise-t-il, n'a pas la même signification pour tous. Les uns considèrent que la prise en charge individualisée du

jeune aura effet sur la dynamique familiale. Les autres estiment qu'il y a lieu de travailler d'abord sur le système familial. L'Entre-temps tiendra au travers de son intervention à harmoniser les demandes tout en gardant en ligne de mire la problématique de l'adolescent dans le cadre familial.

Dans des cas d'exception, l'Entre-temps s'est retrouvé à accompagner des parents dans leurs difficultés éducatives sans assurer un suivi individualisé de l'adolescent. Néanmoins, il rappelle comme ligne directrice : *« quel que soit le dispositif de notre intervention (parents-enfants, parents seuls), la mission d'appui de notre service vis-à-vis des parents ne doit se concevoir que dans ce qui fait lien entre les parents et leur enfant ».*

Des émules

Le projet de l'Entre-temps ferait-il des émules? L'idée en tout cas fait son chemin dans la tête de certains. Reprendre le principe et créer un service dans une autre région. Développer une aile détachée de l'Entre-temps sous d'autres latitudes... Le projet séduit. Nombre d'intervenants sont, en effet, par choix ou de fait, en position d'assurer le lien, la jonction dans une prise en charge entre le jeune, les parents, les autres intervenants psycho-médico-sociaux. Ils ne profitent pas toujours des avantages de l'Entre-temps quand il intervient : celui d'être vraiment tiers, de ne pas être partie prenante, de bénéficier du recul et d'un supplément de crédit de par sa position. Un rôle qui attire, un travail qui intéresse certains parmi eux, soucieux d'approfondir cette fonction qu'ils ont ébauché.

Transmettre ce savoir-faire en construction ne s'envisage, de l'avis de l'Entre-temps, que par l'expérience, le contact sous forme de compagnonnage. Il n'est pas question de pensée unique, mais d'une ouverture à la créativité de chacun à

partir cependant d'un positionnement éthique fort. Les éléments-clés de cette éthique sont : une position à la lisière de plusieurs secteurs, la proposition de tiers et le travail en réseau qui exigent pour ce faire : respect des autres et de soi-même, avec tout ce que cela engage.

Pour en savoir plus

Contacts

L'Entre-temps asbl

À Bruxelles

Av. Ducpétiaux, 132 à 1060 Bruxelles

Tél. : 02 346 77 30

Fax : 02 344 16 67

Gsm : 0473 28 15 90

En Région wallonne

Place de la Gare, 1 à 1420 Braine-l'Alleud

Tél. : 02 385 15 68

Courriel : contact@lentretemps.be

Site : www.lentretemps.be

Bibliographie

- Bilan global de la situation de l'arrondissement de Bruxelles dans le cadre de la réforme du secteur de l'Aide à la Jeunesse, CAAJ de Bruxelles, août 2001.
- Le franchissement de l'adolescence... au risque de se perdre, Congrès Européen Adolescence. Résumé des conférences, symposia et communications, Bruxelles, 1995.
- La Programmation comme Processus de Participation, Rapport de Synthèse, Françoise Vanhamme, septembre 2000.
- « *On ne se renvoie plus la balle, on collabore* », in *Parlons-en*, n°26, mars, avril, mai 2006, Awiph.
- Radioscopie du secteur de l'Aide à la jeunesse. L'écho inachevé. Rapport de mission, Min. de l'Aide à la jeunesse, Communauté française, janvier 1994.
- Rapport d'activités, oct. 2003 – oct. 2004.
- Rapport d'activités, oct. 2003 - juin 2005.
- Rapport d'activités, 2005.
- Rapport de synthèse des Carrefours de l'Aide à la Jeunesse, janvier 2006.
- Recherche-action. Etude prospective relative au projet-pilote « L'Entre-temps ». Mai 2004.

Crédits illustrations : © Entre-temps

La lecture de ce Cahier vous donne envie de réagir?

Labiso.be est un espace interactif. Sur le site Internet <http://www.labiso.be>, vous trouverez un forum qui vous permettra de déposer vos impressions de lecture. Réactions à chaud ? Avis divergent sur une idée défendue par cette expérience ? Projets semblables à mettre également en évidence ? Liens à faire avec l'actualité ? Témoignage? N'hésitez pas. Le micro vous est ouvert...

Le laboratoire des innovations sociales et de santé, c'est...

Écrire pour décrire son projet dans l'action sociale et la santé

Présenter son action au delà d'un rapport d'activités, d'un dossier de subvention ou d'une prise de parole publique, c'est une manière de se positionner autrement par rapport à l'extérieur, de décrire ses pratiques professionnelles sous un autre jour. C'est aussi s'extirper du quotidien et prendre le temps de la réflexion : qui est-on, que fait-on, quel sens a l'action... ?

L'équipe de journalistes de Labiso propose cette démarche d'écriture voire même de co-écriture. Concrètement, en fonction des attentes et de la disponibilité des équipes, plusieurs scénarios peuvent naître de la rencontre avec un journaliste spécialisé. Rédaction par nos soins sur base

d'entretiens et de documents, accompagnement dans l'écriture d'un membre de l'équipe tenté par le travail, écriture à quatre, huit ou douze mains, mise en valeur de productions internes... Tout est possible.

Éditer dans une collection de livres numériques

Avec Labiso, la démarche d'écriture se prolonge et se matérialise en une publication d'un livre numérique, partie d'une collection de « cahiers ». Ces petits bouquins, téléchargeables gratuitement sur Internet, peuvent être imprimés, lus à l'écran, compulsés à l'envi. La Toile offre l'avantage d'occuper un espace d'expression et de visibilité aux possibilités infinies. Les cahiers numériques sont recyclables sur n'importe quel site Web et d'une formule plus souple que les éditions papiers. Même si l'accès aux nouvelles technologies et à Internet n'est pas encore égal pour tous, investir cet espace d'expression c'est aussi être au plus près des nouvelles réalités sociales, des nouveaux besoins, des nouvelles formes de pauvreté

Échanger pour s'inspirer, décroïsonner, innover

L'ambition est là : favoriser l'échange sur les pratiques et le décroïsonnement entre professionnels, stimuler les démarches innovantes. Une fois sur la Toile, les effets des « cahiers » sont entre les mains des équipes et des lecteurs. Si les équipes ont trouvé intérêt à faire le point, ont modifié leurs pratiques ou déterminé un nouveau projet..., les lecteurs eux, peuvent faire des liens entre différents types d'interventions, s'interroger sur les modèles et, nous le souhaitons, s'interpeller les uns les autres. C'est en tout cas loin des codes de « bonnes pratiques », des grands'messes institutionnelles, que Labiso propose le premier terme de l'échange.

Labiso, cela peut aussi être...

Certains services, certaines associations ont fait le pari de l'Internet comme outil de visibilité, de travail en réseau, d'échanges sur les pratiques. Ils sont conscients des énormes possibilités que leur offre la Toile : devenir émetteur/producteur et non plus seulement consommateur/récepteur.

Le recours aux nouvelles technologies de la communication est conçu ici comme un outil au service du travail social et de ses travailleurs.

Si la démarche de Labiso montre des effets très positifs, elle est aussi de celles qui nécessitent une adaptation continue, un questionnement permanent, notamment du fait du support qui la sous-tend. Un support, l'Internet, dans lequel il est intéressant que les professionnels de terrain des secteurs de l'aide aux personnes investissent pour l'alimenter de contenus pertinents et mobilisateurs.

Labiso@alter.be

Catherine Daloze – tél. : 02 541 85 22

Catherine Morenville – tél. : 02 541 85 28

La collection est coordonnée par Xavier Bodson (Agence Alter). Ce cahier a été rédigé par Catherine Daloze (Agence Alter) avec l'apport de l'équipe de l'Entre-temps et de personnes-ressources : Michel Amand, Marie-Emmanuelle Carabin Thérèse Huberland, Jean-Marc Legrand, Pierre Michaux, Benoît Parmentier, Jean Riguelle, Dominique Wautier. Il a été achevé le 14 décembre 2006.